— Ah ! dit-il, voici deux vases qui feraient bien plaisir à ma femme.

— Il faut les acheter.

— C'est facile à dire ; mais je n'ai pas d'argent, et il faudrait que vous me fissiez crédit jusqu'au lendemain de mon mariage.

— Avec le plus grand plaisir, s'écria le marchand, qui connaissait justement le père de la future, riche fabricant de chaussures.

Alors le jeune homme acheta des flambeaux Louis XV, une pendule Renaissance et diverses curiosités artistiques se montant ensemble à la somme de 3,250 fr. Il appela un commissionnaire et fit porter tous ces objets à son prétendu domicile, rue Lafayette.

— Puisque vous connaissez mon beau-père, dit-il au marchand en son allant, je vais lui dire ce soir que j'ai fait quelques emplètes chez vous.

— Et vous lui souhaiterez le bonjour de ma part, ajouta naïvement le marchand de curiosités.

Le reste se devine. Le jeune homme ne reparut plus, et le marchand ne s'aperçut de l'escroquerie dont il avait été victime que le samedi d'après, en se rendant à l'église pour assister au soi disant mariage. Il s'empressa de porter plainte, et les choses en étaient là, lorsque avant-hier, allant rendre visite à un de ses amis, marchand-horloger, rue du Faubourg-St-Antoine, il s'est trouvé nez à nez dans le magasin avec son chevalier d'industrie, qui donnait une nouvelle édition revue et corrigée de l'histoire de son mariage.

Que l'on juge de sa stupeur. Il a voulu fuir, mais le marchand de curiosités lui a barré le passage et l'a livré à un sergent de ville, qui l'a conduit en prison, où il pourra reconnaître, avec un peu plus de réflexion, que les moyens les plus ingénieux de faire des dupes aboutissent toujours à un pareil résultat.

— Nous lisons dans le *Figaro* :

« Signalons à nos lectrices une invention nouvelle et bien ingénieuse, imaginée comme moyen de réclame par une modiste du faubourg Saint-Germain.

« La rue est étroite, le trottoir est maigre. Vous passez devant le magasin. Vous vous sentez arrêtée par le bas de votre robe. Vous tirez ; la robe se déchire et reste attachée à un clou crochu, espèce d'hameçon adroitement dissimulé.

« Aussitôt, une demoiselle de comptoir s'élance de la boutique, se confond en excuses, vous fait entrer et s'offre à réparer l'accroc.

« Pendant ce temps, la réclame a lieu : on ouvre vingt cartons ! fleurs, rubans, dentelles, etc., sont étalés sur les comptoirs. On serre, on range, on dérange ; tout le monde est silencieusement occupé.

« — N'oubliez pas, dit une voix, que madame la comtesse attend sa coiffure pour le bal de ce soir !... A-t-on porté le chapeau de madame la princesse, etc.

« Reconnaissante et émerveillée de tant d'activité, vous choisissez une coiffure ; et sortie de là, vous recommandez partout votre nouvelle modiste, la mieux achalandée de tout le quartier.

« *Bene trovato !* »

— On écrit de Monaco au *Figaro* :

« Un jeune homme de vingt-deux ans, M. S....., fort connu à Nice, est venu à Monaco, la veille de son départ pour Paris, avec 6,000 francs, et avec son premier billet de 1,000 francs, il a trouvé un commencement de taille de 7 intermittences, qui s'est terminée par 14 noires. Il avait pris la série au quatrième coup ; il a gagné 145,000 francs.

« A propos de belle chance au jeu, on cite celle d'un gentleman parisien qui, l'autre jour, au cercle de la rue Royale, risqua au baccarat un louis qui lui a rapporté 90,000 francs. »

— La filature de MM. Arrowsmith et fils, à Bolton, a été complétement détruite par le feu. Tous les ouvriers ont pu être sauvés. La perte est évaluée à 70,000 livres sterling. Le bâtiment était assuré.

— La brigade de sûreté, à Nice, vient de faire une importante capture.

Le nommé Charles Maurin, âgé de 32 ans, condamné à Nice en 1861 par la Cour d'assises, à cinq ans de travaux forcés pour vol et qui avait été dirigé sur Cayenne, d'où il s'est évadé depuis un an environ, a été arrêté le 23 mars dans une auberge de la rue Pairolière.

Ce forçat a opposé une vive résistance, s'est mis en rebellion, a menacé de mort les agents, et ce n'est pas sans peine qu'il a pu être conduit au violon.

Cet individu s'est écrié, pendant qu'on le conduisait en prison : « Je suis un voleur, et je saurai bien m'évader encore du bagne. »

On a trouvé sur lui tous les instruments nécessaires pour commettre les vols, tels que couteau, lime, ciseau et six rossignols, dont un par sa forme et sa grosseur devait servir à ouvrir les principales portes des maisons.

Ce dangereux malfaiteur, qui a rongé en partie le cadenas de ses menottes, a été mis à la disposition de M. le procureur impérial.

— Dans un de nos derniers numéros, nous annoncions qu'un vol important en titres et en espèces (321,000 fr.), avait été commis à Saint-Servant, chez M. Walewski. L'*Union des Deux-Villes* nous apprend que la boîte en fer blanc contenant ces valeurs, a été trouvée lundi soir dans la petite rue des Regards, sous les bois de M. Brumant ; elle avait été coupée au moyen de ciseaux à froid. Inutile de dire qu'elle était vide.

Mardi, le sieur Jean Perrot, âgé de 37 ans, ne à Saint-Quentin (Isère), domestique-cocher de M. Valewski, a été arrêté, en vertu d'un mandat émanant du parquet de Saint-Malo.

— On lit dans l'*Opinion*, d'Anvers :

« Un nouvel incendie de pétrole s'est déclaré vendredi, vers 8 heures du soir, à bord du bâteau *Jeune Jean-Baptiste* faisant le service entre Anvers et Bruxelles. Ce bâteau avait pris au quai Van Meteren, un chargement de 200 barils pétrole et s'était placé à l'ancre devant le quai Jordaens, vis-a-vis le Pilotage, pour partir à la marée haute.

» A huit heures, une explosion soudaine a eu lieu à bord du bâteau, et le patron et son aide ont été lancés dans le fleuve, au milieu de barils enflammés que le courant a poussé de toutes parts dans la direction de Burght.

» L'Escaut était pareil à un fleuve de feu.

» Le bâteau avait été scindé en deux parties.

» De toutes parts, des chaloupes sont parties du quai et l'une d'elles a sauvé les bateliers. Le patron était légérement brûlé au visage.

» En même temps, on poursuivait les barils flottants qui étaient successivement éteints et repêchés.

» Le *Jeune Jean-Baptiste* brûlait avec intensité.

» Des milliers de personnes étaient arrivés au Port, et les pompiers s'y trouvèrent promptement avec leurs engins.

» La bateau incendié avait dérivé à la suite de l'explosion.

» De nombreux brûlots atteignirent bientôt le steamer *Castor et Pollux* de la ligne d'Anvers-Rotterdam, et lui auraient fait courir un grand danger si l'on n'avait réussi à en neutraliser les effets destructeurs.

» Le stamer de passage s'est empressé de venir au secours du *Castor et Pollux*, qu'il a remorqué jusqu'à la rive gauche, où il était hors de danger.

» En même temps, le chef pilote de notre pilotage s'est rendu avec des pontonniers au secours du *Bluenose*, navire anglais, qui se trouvait en rade, dans la ligne de passage des barils enflammés. Ces travailleurs intrépides se sont appliqués à isoler le *Bluenose*, en écartant les brûlots, opération qui ne pouvait empêcher le flottage ultérieur des barils enflammés.

» Le *Jeune Jean-Baptiste*, qui s'était insensiblement abimé sous la double action du feu et de l'eau, a sombré vers neuf heures.

» Il résulterait de déclarations faites, qu'il n'y a eu aucune espèce de feu à bord. Le chargement était assuré. »

— *L'Ami de l'Ordre*, journal belge, publie les renseignements suivants sur la rencontre de deux trains qui a eu lieu sur la ligne du Luxembourg :

« Un grave accident est arrivé mercredi matin, vers sept heures et demie, sur la ligne du Luxembourg. A peine le train de marchandises partant pour Arlon entrait-il dans la station de Naninne que débouchait un autre train, également de marchandises, descendant vers Namur. Une collision était inévitable. Aussi les machinistes et chauffeurs, voyant l'impossibilité d'éviter rencontre, se hâtèrent-ils de sauter en bas de leur machines, et durent-ils à ce moyen leur salut et leur vie : un seul se fit quelques égratignures à la tête en tombant.

« La rencontre des deux trains a causé des pertes considérables, 150,000 fr. Trois locomotives ont été fort endommagées. L'une d'elles même, jetée par la violence du choc du pied des talus et dans la campagne, est probablement hors d'état de faire encore un service quelconque. Cinq ou six wagons n'existent plus, brisés, tordus, détruits qu'ils ont été dans cette rencontre.

» C'était un effrayant spectacle de voir ces machines, ces wagons chargés de mimerais, tous amoncelés les uns sur les autres, et ne formant plus qu'un amas indescriptible.

» On ne sait sur qui doit retomber la responsabilité de cette catastrophe. On faisait hier une foule de conjectures. Deux faits seuls sont certains : c'est que le train montant était plus long que la voie d'évitement et laissait ainsi une partie de sa suite sur l'unique voie de cette ligne, et, d'autre part, que le train descendant, emporté par sa charge, n'a pu arrêter en temps utile au signal de ralentissement.

» Un service de transbordement a été organisé immediatement et a fonctionné hier toute la journée.

— Une partie de la tour Jeanne Darc, à Compiègne, s'est écroulée samedi matin. Le *Progrès de l'Oise* donne sur cet accident les détails suivants :

Ce matin, samedi, à quatre heures et demie, un bruit épouvantable a jeté la terreur chez les habitants de la rue Jeanne Darc. L'énorme tour en ruine qui domine l'Hôtel-Dieu, les habitations de M. Huron, du vieil hôtel de l'*Ecu* et des maisons voisines, s'est écroulée, dans toute sa hauteur, sur une largeur de quinze ou vingt mètres. La moitié environ de la circonférence de la tour reste intacte. La partie qui s'est écroulée et qui regarde la halle aux poissons, a laissé une autre partie comme une tranche de pâté, debout, mais penchée sur la cour de M. Huron

L'architecte de la ville, M. Guéry, entrepreneur de maçonnerie, M. Fournier, charpentier, se mettent à l'œuvre pour étayer ou démolir afin d'éviter les dangers qui sont menaçants. Des bâtiments sont effondrés sous la masse de décombres et un cruel malheur a failli arriver à la famille de M. Gruing, marchand de vin. La petite fille de M. Gruing couche dans la même chambre que ses parents, dans un petit lit placé près du mur donnant du côté de la tour. Le lit des parents est de l'autre côté de la chambre. A deux heures du matin, la petite fille étant indisposée, ils la prirent avec eux.

A quatre heures et demie, un bruit épouvantable vint surprendre dans leur sommeil M. et Mme Gruing ; c'était l'éboulement qui venait de se manifester. Ils se levèrent et se sauvèrent en toute hâte. Le lit où se trouvait deux heures auparavant leur enfant était écrasé sous les décombres de la tour, et sous les décombres de la chambre, qui se trouve en ce moment complètement à jour sur un des côtés. Le lit des parents eux-mêmes est couvert de matériaux. Les meubles sont brisés ou renversés, les fenêtres, complètement détachées du mur, sont adossées contre la muraille, les poutres du plancher pendent d'un côté et menacent à chaque instant de s'affaisser.

La petite fille qui a échappé si providentiellement à une mort certaine a été transportée dans un autre lit du voisinage. Depuis ce moment, tous les voisins, dont les cours ont disparu sous les pierres, sont occupés à leur déménagement. Espérons que dans les travaux qu'on opère il n'arrivera pas d'accident. La partie de la tour qui s'est écroulée était au-dessus d'un des cintres des grandes baies, comme il en existe plusieurs dans l'intérieur.

— On écrit de Naples : « Voici venir un nouveau chef de brigands, dont le nom va briller parmi les Fuoco, les Pare et les Guerra ; il s'appelle Sanguinato, comme qui dirait plein de sang, couvert de sang. Vous m'avouerez qu'il y a des noms prédestinés. Ce Sanguinato exploite les environs du monastère du Mont-Cassin. Il n'a que vingt ans. Il a massacré quatre personnes en un jour. Dernièrement, entouré des troupes, qui l'avaient surpris dans une grotte, il est parvenu à se débarrasser d'elles avec son seul révolver. Il s'est sauvé après avoir tué un sergent à brûle-poil. Il a déjà une légende. »

— La forêt de Guetarnia, située entre Bel-Abbès et Daya, a été dernièrement, dit l'*Echo d'Oran*, le théâtre d'un hideux fait d'anthropophagie. Une mère ayant un enfant à la mamelle lui a coupé une jambe qu'elle a fait rôtir et qu'elle a mangé ensuite.

Des Arabes qui gardaient les silos du douar voisin, attirés par le fumet de cette viande rôtie, crurent que c'était un mouton qu'on leur avait volé et vinrent près du brasier s'assurer de la chose.

Quand cette femme les vit venir, elle mit les restes de son enfant dans les guenilles qu'elle avait sur le dos et s'enfuit. Les Arabes la rattrapèrent et s'aperçurent que son vêtement était tout maculé de sang. Il n'y eut bientôt plus de doutes et l'enfant mort fut mis à découvert.

Cette malheureuse fut alors chassée du douar à coups de matraque et la sépulture fut donnée aux restes du pauvre petit être.

— On lit dans le *Pungolo*, de Milan, du 19 mars :

« Hier, au théâtre de la Scala, pendant la représentation de l'opéra de *Don Car los* on entendit tout à coup des cris de terreur partant du couloir des loges du premier rang. Ces cris aigus et déchirants mirent les dames en émoi et produisirent une vive émotion dans la salle. On accourut, et l'on vit M. B..., riche négociant, d'un âge avancé, aux prises avec un jeune homme, M. A..., médecin attaché à un bataillon de bersagliers. Le sang coulait sur la figure de M. B..., qui portait les traces de fortes lésions. Les cris avaient été poussés par sa fille.

« On sépara les adversaires ; mais M. A.. s'échappant des mains de ceux qui le tenaient, se jeta de nouveau sur M. B... et le frappa brutalement au visage. Celui-ci a aussitôt déposé sa plainte, et l'autorité militaire a lancé un mandat d'amener contre l'assaillant. Voici quelle aurait été la cause de cette scène. M. B... aspirait la main de Mlle B... qui joint aux avantages de la beauté celui non moins précieux d'une grande fortune. M B... pour des motifs que nous ignorons, ne veut pas consentir à cette union. *Indè iræ*.... Le médecin prétend que M. B... s'exprimait mal sur son compte, et qu'il le peignait sous les plus noires couleurs pour enlever à sa fille toute inclination pour lui. »

THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie

SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854,

30, *rue de Provence, à Paris* (propriété de la Cᵉ).

Fonds réalisés : 25,637,050

Revenu annuel de la Cᵉ en primes et intérêts.. 7,442,485 f. 50

Echéances et sinistres payes..... 18,462,000 »

Bénéfices répartis dont 80 0|0 aux assurés... 5,000,000 »

Aucune compagnie en France n'a distribué jusqu'à ce jour à ses assurés un chiffre aussi considérable,

Pendant les douze années qui viennent de sécouler, la Cᵉ a reçu 37,227 propositions représentant un capital de 394,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. Et dans les départements, chez les agents de la compagnie. 7522

MENUS PROPOS

Député de je ne sais quel département et de je ne sais quelle nuance, du reste la nuance n'y fait rien, ni le département non plus, M. Gavini possède un cocher qui a eu dernièrement la maladresse d'écraser à moitié un piéton inoffensif La seconde moitié du piéton a fait naturellement un procès en dommages-intérêts à celui qui avait écrasé la première, et c'est alors que M. Gavini, civilement responsable, a répondu que les députés étant inviolables, il avait le droit d'écraser successivement tous les piétons de l'Europe sans être tenu à un sou d'indemnité.

— Il faut rendre à cet étrange théoricien cette justice qu'il a été condamné séance tenante, mais n'est-ce pas là un exemple saisissant de cette maladie qu'ont maintenant les hommes appélés à des fonctions publiques de se considérer comme au-dessus du reste des mortels. Il n'y a plus un garde-champêtre qui ne se dise en recevant sa plaque de métal :

— Je plane maintenant au-dessus des lois qui ne sauraient m'atteindre. Je vais louer pour cet été dans les nuages un petit entresol d'où je pourrai regarder les humains avec le mépris que je leur dois.

La première pensée d'un représentant fraîchement élu, doit être, il me semble, celle-ci :

— Ayant été nommé pour voter les lois, je suis plus qu'aucun autre tenu de les respecter.

On voit tout de suite ce que nous deviendrions si, au lieu de se livrer à ces résolutions aimables, un mandataire du peuple se disait :

— Quelle veine ! me voici envoyé au Corps législatif par la partie nord-ouest de mon département, je vais donc pouvoir dire à mon cocher de ne plus se gêner avec les honnêtes femmes qui vont à pied.

Le mandat de député deviendrait non plus un devoir à remplir, mais simplement un moyen de se livrer à une noce délirante. J'avoue que dans ces conditions je m'empresserais de poser ma candidature. Je parcourrais d'abord les campagnes, en ayant soin d'écraser tous ceux qui pourraient s'opposer à mon élection, et une fois nommé, je passerais les six ans de ma législature à m'ingurgiter, dans tous les restaurants, des truffes que je ne paierais jamais, sous prétexte que l'usage de donner des pièces de monnaie, en échange des perdreaux qu'on absorbe, est fait pour les électeurs et non pour les élus.

Maintenant, je le demande à monsieur Gavini avec toute l'humilité d'un futur écrasé : si va voiture n'avait pas roulé sur les jambes d'un monsieur, mais que ce fût au contraire la voiture du monsieur qui eût passé sur ses jambes à lui, ne se serait-il pas trouvé, quoique député, excellent pour recevoir de son écraseur une indemnité proportionelle à sa haute position ? Or, puisqu'il refuse aux autres les dommages-intérêts qu'il aurait probablement réclamés pour lui, il s'en suivrait donc qu'il y a des jambes plus précieuses les unes que les autres, des tibias qui valent trois francs la ligne, tandis que d'autres ne valent que cinquante centimes. Cette supposition est inadmissible ; ausai ai-je peut-être tort de ne pas l'admettre.

—

Les journaux racontent de temps en temps de petites histoires patriotiques. Dernièrement, M. des Essarts, consul de France à Beyrouth, a offert au chef de l'Etat une aigle romaine en bronze Cette aigle a, paraît-il, la mine furibonde, ce qui a fourni à M. des Essarts, l'occasion de s'écrier :

— Sire, elle regarde le Rhin !

M. des Essarts n'a pas réfléchi que, s'il l'avait lancée d'une autre façon, son aigle aurait regardé la porte, ou le corridor ou la table de nuit. Je ne pense pas que ce soit un tic chez cet oiseau vexé de regarder le Rhin. Si c'en est un, il est désagréable. Les journaux ne disent pas ce que le chef de l'Etat a répondu à M. des Essarts. Mais, je sais bien, moi, que si j'avais dans ma chambre un bipède qui eût toujours l'air grincheux, et qui regardât toujours le Rhin, je lui dirais une fois pour toutes : Mon bon ami, vas-y ! FIGARO.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

31 mars. — Herman Vancomerbeke, fils naturel de Léonie Joseph Vancomerbeke.

François Joseph, fils naturel de Rosalie Vandenberghe.

César François, fils légitime de Théodore Soubise et de Rosalie Deregnaucourt.

Hélène Céline, fille légitime de Louis Decraene et d'Eulalie Steyart.

Albertine, fille légitime de Jules Gustave Prenier et d'Adèle Louise Leclercq.

1er avril. — Léopold J.-B., fils légitime de Léopold Lequenne et de Marie Julie Dupont.

Alphonse, fils légitime d'Auguste Halsberghe et de Céline Sophie Laes.

Marie Justine, fille légitime d'Ange Eyerick et d'Elisabeth Vanbragt.

Philibert, fils légitime de J.-B. Malfait et de Mélanie Joseph Coelombier.

Emile, fils légitime de Florent Seutin et d'Eugénie Desreumaux.

Pierre Achille, fils légitime d'Achille Charles Pauchant et de Stéphanie Samine Frelier

Pierre Louis, fils légitime de Charles Louis Dessyn et d'Adolphine Vancoile.

2 avril. — Alphonsine, fille légitime de Pierre David et de Victorine Adèle Lecomte.

Félicie Joséphine, fille légitime de J.-B. Lhoest et d'Anne Marie Hustin.

Martin Lucien, fils légitime de Léopold Detaevernier et de Théodorine Derbaix.

Carlos, fils légitime d'Hubert Delnatte et d'Henriette Duhamel.

Elise, fille naturelle de Philomène Schanbrock.

Marie Valérie, fille légitime de Paul Romain Parsy et de Césarine Leveugle.

3 avril. — Charles Louis, fils légitime d'Edouard Fidèle Joseph Defretin et d'Adèle Lantoine.

3 avril. — Léonie Palmyre, fille légitime de Joseph Ignace Dhooge et de Clémence Rosalie Lecomble.

Fanny Louise, fille légitime de Charles Joseph et d'Adèle Séraphine Delille.

Edouard, fils légitime d'Etienne Joseph Belvaux et Frédéricque Dubois.

Elise, fille légitime de Florimond Edouard Duquenne et d'Hyacinthe Delescluse.

4. — Georges Charles, fils légitime de Jean Louis Desobry et de Sophie Fiévet.

Marie Eléonore, fille légitime d'Achille Desmettre et de Sophie Desrousseaux.

Maria Céline, fille légitime de Léonce François Delvarre et de Célina Lamblin.

Camille Françoise, fille légitime de Louis Leman et de Camille Fécher.

5. — Gustave, fils légitime de Louis Jean Heyman et d'Alphonsine Florin.

Palmyre Marie, fille légitime de François Moulart et de Roseline Leroy.

Arthur Emile, fils légitime d'Emile Désiré et d'Adèle Créteur.

Léopold, fils légitime d'Henri Joseph Fyne et d'Appolonie Joseph Dorchy.

Marie Louise, fille naturelle de Philomène Vanmarcke.

Augustin Louis, fils légitime de Charles Louis Demanez et de Sophie Vuylsteke.

Adolphe Joseph, fils légitime d'Adolphe Hesteloot et de Julienne Termote.

Julien, fils légitime d'Egide Blaes et de Jeanne Fraenx.

Henri Joseph, fils légitime de Cyrille Louis Couck et de Sophie Delannoy.

Emile Joseph, fils légitime de Cyrille Louis Couck et de Sophie Delannoy.

Constant, fils naturel d'Apoline Vervenne.

6. — Elisa, fille légitime de Charles Louis Debrauwere et de Florence Crépel.

Gustave, fils légitime d'Emile Joseph Decottignies et de Céline Marie Mordacq.

Laure Philomène, fille légitime de Gérard Eucher et de Désirée Lamarque.

François, fils légitime de Jean François Jonckheere et de Victorine Vanmoen.

Augustin, fils légitime d'Augustin Joseph Lecomte et de Charlotte Desmet.

César Henri, fils légitime de César Swyngedouw et d'Adèle Bouche.

Emile Henri, fils légitime d'Henri Louis Bétremieux et de Philomène Lecomte.

Florimond, fils légitime de François Liévin Vanderbrugge et de Clémence Vanden.

François Désiré, fils légitime de Jean-Baptiste Kimpe et de Philomène Legrou.

DÉCÈS.

1er avril. — David Désiré Desreumaux, époux d'Elise Wagon, 23 ans, ourdisseur, rue de l'Hommelet.

2 avril. — Jean François Joseph Desrousseaux, 74 ans, journalier, Petites-Sœurs.

Charlotte Meunier, 39 ans, ménagère, rue de la Vigne.

3 avril. — Célina Clémence Calwart, 1 mois, Grande-Rue.

Jeanne Marguerite Jonville, 11 mois, rue de Mouveaux.

3 avril. — Pauline Maria Houselin, 17 ans, bobineuse, Calvaire.

4 — Sidonie Marie Jonart, 49 ans, ménagère, Epeule.

Maria Maunaer, 1 an, rue des Longues-Haies.

Jeanne Devisch, 6 mois, rue Magenta.

Philibert Joseph Malfait, 4 jours, rue St-Antoine.

Caroline Droulers, 45 ans, ménagère, rue Haute du Fontenoy.

Marie Rose Houzé, 7 mois, rue du chemin de fer.

Sophie Joseph Deleporte, 72 ans, rentière, rue d'Inkermann.

Marie Seynave, 10 ans, hôpital.

5. — Célina Joseph Deseryver, 20 ans, épluchеuse, rue de l'Alma.

Henri Joseph Cocheteux, 54 ans, rattacheur, Jean-Ghislain.

Charlotte Dubuck, 17 ans, tisserande, hôpital.

Marie Madeleine Dureux, 92 ans, hospice des Petites-Sœurs.

Anna Marie Duthoit, 2 ans, route de Tourcoing.

Albert Louis Lambot, 7 mois, Grande-rue.

Charles Blauwart, 2 ans, rue de Lille.

Julie Louise Neirinckx, 7 mois, rue du Nouveau-Monde.

Stéphanie Quievryn, 23 ans, modiste, rue Duflos,

Henri Joseph Desbonnets, 48 ans, militaire pensionné, (noyé dans le canal).

Marie Elisa Bonte, 3 ans, rue de la Barbe d'or.

COURS DES HUILES du 2 avril.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX l'hectolitre
Colza...	84	23 .. 27 50	15 50 16 50
Œill. épur. q.	90	.. .. ..	.. .. ..
Œill. b. g.	.. .. ..	32 .. 37 ..	14 50 15 ..
Cameline. rousse.	83 50 ..	.. .. ..	.. .. ..
Chanvre.	83 50 ..	18 .. 21 ..	.. .. ..
Lin du p.	86 50 ..	15 .. 15 50	12 50 13 ..
Lin gr. et.	85 50 ..	28 50 31 50	28 .. 29 ..
	.. .. ..	26 .. 30 ..	25 .. 27 ..